

## PLAN DE COURS

**COURS :** **Stage en maintenance d'hélicoptère**

**PROGRAMME :** 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs

**DISCIPLINE :** 280 Aéronautique

**PONDÉRATION :** Théorie : 0                      Pratique : 4                      Étude personnelle : 1

Professeurs du cours	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Louis Guimont	B-125	4703	<a href="mailto:louis.guimont@cegepmontpetit.ca">louis.guimont@cegepmontpetit.ca</a>

### PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur-s du départ.	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Pierre Ménard	C-160	4207	<a href="mailto:pierre.menard@cegepmontpetit.ca">pierre.menard@cegepmontpetit.ca</a>
Serge Rancourt	C-160	4664	<a href="mailto:serge.rancourt@cegepmontpetit.ca">serge.rancourt@cegepmontpetit.ca</a>

## PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours se situe à la sixième session du programme et il est un des deux cours porteurs de l'épreuve synthèse du programme. Le cours Stage en inspection d'hélicoptère, le 280-553-EM est un préalable à ce cours et le cours de Stage en maintenance avions, le 280-624-EM en est un corequis.

**Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de la session, car il sera utile au moment des activités d'intégrations.**

**Transports Canada** : Ce plan de cours respecte les exigences de Transports Canada mentionnées dans le Manuel de contrôle de la formation (MCF). Le Département applique la norme de Transports Canada qui fixe à 5 % les absences tolérées aux cours (théorie et laboratoire). Le département compile les absences des étudiant(e)s inscrit(e)s aux programmes *Techniques de maintenance d'aéronefs* (280.C0) et *Techniques d'avionique* (280.D0) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible sur le site de l'ÉNA et dans l'agenda étudiant sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

## COMPÉTENCE DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

Effectuer la maintenance d'aéronefs.

## OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

**026F** Effectuer des activités relatives à la maintenance des hélicoptères.

## OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :

- Effectuer une activité de maintenance selon les normes de navigabilité applicable.

## ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les travaux sont effectués en équipe de 2 participants, une rotation d'exercices est prévue pour une adéquate disponibilité des maquettes et aéronefs. Au début de la session, chaque étudiant recevra son horaire d'activité parmi la liste des activités planifiées pour le cours. Chaque semaine, l'élève a à effectuer son stage tout en voyant au bon fonctionnement et à la sécurité entourant celui-ci.

PLANIFICATION DU COURS

<b>Objectifs visés</b>	<b>Semaines</b>
<b>1.</b> Utiliser la documentation adéquate pour les différentes activités.	<b>Tous</b>
<b>2.</b> Planifier et procéder aux différentes activités de façon efficace et coordonnés en respectant les règles de santé et de sécurité.	<b>3 à 15</b>
<b>3.</b> Vérifier des composants périmés et corriger les anomalies.	<b>5, 8, 9,10 et 11</b>
<b>4.</b> Changer un aéronef de configuration en tenant compte du poids et centrage de celui-ci.	<b>6 et 12</b>
<b>5.</b> Trouver et appliquer la réglementation adéquate pour les différentes activités.	<b>1 à 15</b>
<b>6.</b> Procéder à une certification adéquate pour les différentes activités.	<b>3 à 12</b>

<u>Semaines</u>			<u>Activités</u>
1	<b>Introduction/Recherches techniques (Formatif)</b>	<b>206/350</b>	
2	<b>Mise en situation (Formatif)</b>	<b>EN CLASSE 206/300/120</b>	
3	<b>Amortisseur rotor de queue</b>	<b>300 CAL</b>	<b>1</b>
4	<b>Pannes électriques</b>	<b>44/500</b>	<b>2</b>
5	<b>Plateau cyclique</b>	<b>206 JPL</b>	<b>3</b>
6	<b>Flotteurs</b>	<b>206 UXA</b>	<b>4</b>
7	<b>Commandes moteur</b>	<b>350 IAQ</b>	<b>5</b>
8	<b>Inspection conformité</b>	<b>44 MIX</b>	<b>6</b>
9	<b>Tête rotor</b>	<b>350 IAQ</b>	<b>7</b>
10	<b>Roue libre</b>	<b>206 JPL</b>	<b>8</b>
11	<b>Servos commandes</b>	<b>206 JPL</b>	<b>9</b>
12	<b>Poids et centrage</b>	<b>EN CLASSE 206 UXA</b>	<b>10</b>
13	<b>Manipulation et inspection de pâles (Formatif)</b>	<b>44/206/350</b>	
14	<b>Bimoteurs (Formatif)</b>	<b>105</b>	
15	<b>Analyse de vibrations au sol et en vol (Formatif)</b>	<b>120 LSP</b>	

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectifs d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
<b>Épreuve synthèse de programme</b>					
Participation à 10 activités décrites ci-haut.	Le travail sera effectué en équipe de 2 mais l'évaluation sera individuelle.	Tous	Voir la grille d'évaluation en annexe.	Entre la 2 <sup>ième</sup> et la 15 <sup>ième</sup> semaine inclusivement	10 activités (10 % par activité pour un total de 100 %)

**TOTAL : 100 %**

## MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Aucun.

## MÉDIAGRAPHIE

SCHAFFER, J., Basic Helicopter Maintenance, Aviation Maintenance, Basin, WY, 1980, 459 p. Réf. : 629.1346S 296b.

Acceptable Methods, Techniques and Practices : V. 1 : Aircraft Inspection and Repair, AC43.13-1A, V.2 : Aircraft Alterations AC 43.13-2A, 2 volumes, Federal Aviation Administration, Department of Transportation, Us Government Printing Office, Washington DC, 1977.

Manuels d'entretien et de pièces des manufacturiers.

Vidéo : Les vibrations sur hélicoptères.

## CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

### (1) Note de passage

La note de passage du cours est de 60% (PIEA, article 5.1m).

### (2) Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA, article 5.2.5.1).

### (3) Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard les pénalités sont :

- Voir la section « Règles des départements » à l'adresse suivante : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

### (4) Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Le non-respect de ces normes peut retarder l'acceptation du travail ou affecter la note accordée. Ces normes sont disponibles dans **Liens éclair, Bibliothèques** sous la rubrique « **Méthodologie** » des centres de documentation du Cégep dont voici l'adresse : [www.cegepmontpetit.ca/normes](http://www.cegepmontpetit.ca/normes).

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

- Voir la section « Règles des départements » à l'adresse suivante : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

### (5) Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

- Voir la section « Règles des départements » à l'adresse suivante : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

## MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

### MESURES DE SÉCURITÉ AUX HANGARS

1. L'accès au hangar est interdit aux étudiants sans l'habillement recommandé par l'ÉNA (Polo et pantalon fortement recommandés).
2. Interdiction de s'asseoir sur les établis ou les aéronefs.
3. Des souliers sont obligatoires en tout temps. (Sandales interdites)
4. Lunettes obligatoires pour travailler sur les aéronefs.
5. Nettoyer les aéronefs et les établis après usage.
6. Nettoyer l'emplacement de votre aéronef après chaque cours.
7. Cellulaire "INTERDIT" dans le hangar.
8. Circulation dans le hangar interdite aux personnes non autorisées.
9. Pas de visiteurs sans autorisation.
10. Strictement défendu d'utiliser le pont roulant.

### AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les étudiants sont invités à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>.

### POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit à l'École nationale d'aérotechnique du cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

### ANNEXE

Grille d'évaluation.

**Information**  
Manuel vs temps/ Retard  
Avec ou sans aide

**Interprétation**  
Chronologie  
Compréhension

**Organisation**  
Échafaudage  
Répartition des tâches  
Utilisation des bons outils  
Propreté des lieux  
Autonomie

**Exécution**  
Habilité  
Disposition des pièces  
Temps  
Couples  
Avec ou sans aide

**Vérification indépendante**  
Fil freins/Cutter pins  
Sens des boulons  
Quincaillerie appropriée

**Santé et Sécurité**  
Sans lunettes -1  
Souliers non conformes -1  
Vêtements non conformes -1  
Travail dangereux -4

**ÉQUIPE :**

**STAGE 280-634**

**GROUPE :**

					NOTE
<b>Amortisseur rotor de queue 300 CAL</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Mise en situation</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Pannes électriques R44 MIX</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Dépose ensemble mât 206L BHT</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Flotteurs 206B UXA</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					



<b>Commandes moteur 350 IAQ</b>					<b>NOTE</b>
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Inspection conformité R44 MIX</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Tête rotor 350 IAQ</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Roue libre 206B JPL</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Servos commandes 206B JPL</b>					
<b>Information</b>	<b>Interprétation</b>	<b>Organisation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Vérif. ind.</b>	
/1.5	/1.5	/1.5	/3.5	/2	
Commentaires :					
<b>Équipe :</b> _____	<b>Nom :</b> _____	<b>Nom :</b> _____	<b>Santé et sécurité</b> Lorsqu'un élève ne se conforme pas aux règles de santé et sécurité qui régissent les activités dans les hangars de l'ÉNA ou lorsque le professeur considère que le travail accompli est dangereux pour le vol, le professeur ajuste la note en conséquence de façon négative.		
<b>NOTE FINALE</b>	/ 100 %	/ 100 %			

Tableau évaluation 634 H-2018.doc/283-LGpl/Hiver 2018